

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 0085 - 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU BUREAU – SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre, LES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LIEU COMMUNAUTE se sont réunis à 17h00 salle Henri IV à La Limouzinière.

Étaient présents :

- | | |
|-----------------------------------|------------------------------|
| - M. Johann BOBLIN | - M. Yannick FÉTIVEAU |
| - M. Frédéric LAUNAY | - M. Patrick BERTIN |
| - M. Stéphan BEAUGÉ | - M. Bernard COUDRIAU |
| - M. Jean-Jacques MIRALLIÉ | - Mme Karine PAVIZA |
| - M. Serge HÉGRON | |

ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE RESEAUX D'EAUX USEES RUE DE L'OCHE CARTIERE ET DU GRAND MOULIN SUR LA COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN

Dans le cadre des travaux de voirie de la commune de Pont Saint Martin, les réseaux d'eaux usées de la rue de l'Ouche Cartière et du Grand Moulin sont à reprendre.

Sur cette base, Grand Lieu Communauté a lancé le 16 septembre 2022, une consultation pour un marché de travaux selon une procédure adaptée ouverte avec l'appui du bureau d'études ALTEREO en tant que Maître d'œuvre.

Le montant estimé pour la réalisation de ces travaux était de 327 372 € HT. La date de remise des offres a été fixé au lundi 24 octobre 2022 à 12h00 au plus tard. Cinq entreprises ont fourni une offre conforme.

L'offre de l'entreprises Colas agence Gadais d'un montant estimatif de 286 755.30 € HT, étant la mieux-disante, après analyse et au vu du critères de jugement des offres ; il est proposé au bureau d'attribuer le marché de travaux relatif à la réhabilitation des réseaux d'eaux usées sur la commune de Pont St Martin, Rue de l'Ouche Cartière et du Grand Moulin à l'entreprise COLAS AGENCE GADAIS, sise La Gorsonnière, 44116 VIEILLEVIGNE, pour un montant estimatif de 286 755.30 € HT.

Le Bureau de Grand Lieu Communauté,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, y compris les groupements de commandes (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est compris entre 40 000 € HT et 2 000 000€ HT pour les marchés de travaux ;

VU les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

DECIDE, A L'UNANIMITÉ,

Article 1 : D'attribuer le marché de travaux relatif à la réhabilitation des commune de Pont St Martin, Rue de l'Ouche Cartière et du Grand Moulin à l'entreprise COLAS AGENCE GADAIS, sise La Gorsonnière, 44116 VIEILLEVIGNE, pour un montant estimatif de 286 755.30 € HT.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire et figurera au registre des délibérations.

Article 3 : Madame la directrice générale des services et Monsieur le percepteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE219-B291122

Publié sur le site internet le : 5/12/22

Fait à La Chevrolière, le 30 novembre 2022,

Le Président,
Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 01/12/2022
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté